

LA COOPERATION DECENTRALISEE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES FRANÇAISES

UNE VALEUR SURE DE L'ACTION EXTERIEURE ET DE LA POLITIQUE D'INFLUENCE DE LA FRANCE

La France est souvent considérée comme pionnière dans l'action internationale des collectivités territoriales avec, après la 2ème guerre mondiale, la multiplication des jumelages allemands et européens puis l'émergence des programmes de solidarité internationale et désormais un engagement des collectivités françaises en faveur du développement. Les 26 régions, plus des trois-quarts des départements, la quasi-totalité des grandes villes et des communautés urbaines, de très nombreuses communes moyennes ou petites et un nombre croissant de structures intercommunales sont aujourd'hui impliquées dans des projets de coopération à l'international.

Un nombre croissant de collectivités territoriales impliquées à l'international

La coopération décentralisée : agir à l'international par l'action locale

La coopération décentralisée regroupe l'ensemble des actions de coopération internationale menées par une ou plusieurs collectivités territoriales (régions, départements, communes et leurs groupements) avec une ou plusieurs autorités locales étrangères qui se lient, sous forme conventionnelle, dans un intérêt commun. Ces actions peuvent prendre des formes diverses : jumelages, jumelages-coopérations, projets de développement, échanges techniques...

La coopération décentralisée est inscrite dans la loi du 6 février 1992 : « Les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent conclure des conventions avec des autorités locales étrangères et leurs groupements dans les limites de leurs compétences et dans le respect des engagements internationaux de la France ».

Un grand nombre de partenariats d'autorités locales à autorités locales

Au total, 4754 collectivités territoriales françaises sont engagées dans 139 pays avec près de 9700 partenariats locaux et régionaux dans plus de 12000 projets de coopération décentralisée. Par le nombre de liens recensés et par leur ancienneté, c'est l'Union européenne qui arrive largement en tête, avec un grand nombre de partenariats franco-allemands (actuellement 2568).

Développement, promotion économique et culturelle, urgence et solidarité

Les collectivités territoriales peuvent aussi mener des opérations de promotion économique et culturelle, des interventions d'urgence ou de solidarité entrant dans la catégorie plus large de l'action extérieure des collectivités locales, reconnue depuis une circulaire du Premier ministre de 1983.

Les acteurs locaux français peuvent aussi appartenir à des réseaux, généralistes ou thématiques, à l'échelle européenne ou mondiale. Leurs associations jouent un rôle important dans la nouvelle Organisation mondiale de collectivités locales, Cités et Gouvernement Locaux Unis (CGLU), fondée à Paris en mai 2004 et dont le siège est à Barcelone.

Dans le cadre d'une croissance modérée et régulière, la part des actions des structures intercommunales tend à s'accroître depuis quelques années. 69 groupements de communes sont à ce jour impliqués dans des liens de coopération décentralisée.

La diversité des formes d'intervention des collectivités territoriales à l'international

De nouvelles tendances se dessinent

Les zones choisies par les collectivités territoriales françaises sont : d'abord l'Afrique francophone, ensuite la Chine et l'Asie du Sud-Est, une présence encore limitée mais en progression en Amérique du Sud, des percées intéressantes dans l'Afrique lusophone et anglophone, enfin une forte présence dans les pays d'Europe médiane (Pologne, Roumanie, Hongrie...).

Les collectivités territoriales sont aussi impliquées de plus en plus dans des coopérations, transfrontalières ou interrégionales, dans l'Union européenne et son voisinage et sont appelées à développer leur présence dans les programmes communautaires et multilatéraux.

Les priorités géographiques constatées correspondent dans l'ensemble aux données de l'histoire et à nos intérêts, ainsi qu'aux grandes tendances économiques du monde contemporain.

Vers une plus grande cohérence des actions

Les zones de concentration sont nombreuses. Toutefois, au cours des dernières années une tendance s'est faite jour vers une plus grande cohérence des actions menées à la lumière de stratégies géographiques (actions vers la Russie, la Chine, le Maghreb...), de logiques thématiques (gouvernance de proximité, aménagement du territoire, services publics locaux, eau, développement durable) dans la suite des engagements de Johannesburg et de Kyoto, avec un développement des réflexions à l'échelle des régions en liaison avec l'ensemble des acteurs du territoire.

Favoriser le développement local grâce l'appui institutionnel

Urbanisation rapide et gestion durable des villes

L'urbanisation rapide fait de la gestion durable des villes et leur croissance un défi majeur pour les responsables des pays en développement. Cette gestion est complexe et exige des compétences multiples : de la gestion de l'espace à la gestion administrative, comptable et technique des services publics locaux, de l'ingénierie financière à la gestion déléguée à des entreprises privées, du développement économique à l'animation sociale, du patrimoine urbain aux espaces péri-urbains et ruraux... L'acquisition ou le développement de ces qualifications techniques constituent l'un des premiers enjeux de la décentralisation et de la mise en place de collectivités locales.

Une longue expérience de gestion locale des services publics collectifs

Les collectivités territoriales françaises ont une longue expérience de gestion locale des services publics collectifs. Elles sont susceptibles d'apporter un appui technique et méthodologique important à leurs partenaires. Elles peuvent établir des priorités sur la base de débats démocratiques et mettre en place des modalités de gestion et de suivi qui impliquent la société locale et l'ensemble des acteurs de leurs territoires : réseaux associatifs, organismes professionnels (chambres d'agriculture, de métiers, hôpitaux...).

Renforcer le processus de démocratie locale et la décentralisation

Appui institutionnel et responsabilisation des décideurs locaux

Grâce à leurs projets d'appui institutionnel, d'assistance à la maîtrise d'ouvrage, de renforcement des capacités de gestion, de formation, les collectivités territoriales favorisent une meilleure connaissance entre populations, consolident les compétences et les prérogatives des opérateurs locaux de développement et contribuent aux processus de décentralisation en cours.

De nombreux pays en développement ont engagé avec le soutien de la France, des politiques permettant d'assurer une meilleure participation des populations aux prises de décision et de responsabiliser davantage les décideurs locaux. Les collectivités territoriales françaises participent activement à ce processus en consolidant les capacités locales de gestion et de négociation. Elles aident à créer un environnement institutionnel favorable à l'exercice de leurs responsabilités par les autorités locales.

Favoriser échanges de savoir-faire et accompagner les maîtrises d'ouvrage publiques

La coopération entre autorités locales permet de conforter les politiques de décentralisation, de renforcer les collectivités locales du Sud et de confronter les pratiques de la démocratie locale au Nord et au Sud. Elle est ainsi un instrument efficace et pertinent pour favoriser l'échange de savoir-faire et l'accompagnement des maîtrises d'ouvrage publiques émergentes. Elle privilégie non seulement l'expérience sectorielle mais aussi l'approche transversale et globale du développement durable portées par les collectivités territoriales et leurs élus. La coopération décentralisée s'affirme comme un outil spécifique de l'action de la France dans les pratiques de développement urbain durable.

Développer le tissu économique local

Mobiliser toutes les compétences locales

La reconstruction des économies nationales des pays en développement et émergents passe par le développement des tissus économiques locaux. C'est là que se jouent en grande partie la possibilité de créer de nouveaux emplois, de fixer les populations, de donner un nouvel essor à l'économie de marché.

Les appuis apportés par les collectivités territoriales françaises prennent des formes variées : formation, aide à la création d'entreprises ou partenariats industriels, avec mes PME/PMI françaises, appui aux acteurs économiques du secteur informel, micro-crédits... La coopération décentralisée peut jouer un rôle essentiel en mobilisant toutes les compétences locales.

UN EFFORT FINANCIER ET UN EFFET DE LEVIER IMPORTANT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

La coopération décentralisée française est financée d'abord par les collectivités territoriales sur leurs fonds propres. En 2008, elles ont affecté 72 millions d'euros à des projets de coopération décentralisée dans des pays en développement, à des actions de solidarité internationale et d'aide d'urgence dans le cadre de la Loi Oudin-Santini ou par des dons à des associations ou des ONG menant des actions internationales pour leur compte.

Conseils régionaux	37 790 852 €
Conseils généraux	13 395 049 €
Structures intercommunales	6 583 471 €
Villes	14 952 006 €
Total	72 721 378 €

